

## Termes de référence

**relatifs au recrutement d'une expertise technique nationale pour la réalisation d'une étude portant sur le cadre institutionnel et organique de l'Institut supérieur de la magistrature et des métiers de la justice (ISMMJ) – Activités A.1.1 et A.1.2**

Version : 09/02/2026

### Glossaire des abréviations

**AFD** : Agence française de développement

**AT-PASJ** : Assistance technique au Projet d'appui au secteur de la justice

**EF** : Expertise France

**ISMMJ** : Institut supérieur de la magistrature et des métiers de la justice

**MJ** : Ministère de la Justice

**PARJ** : Programme d'appui à la réforme de la justice

**PASJ** : Projet d'appui au secteur de la justice

**SCAPP** : Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée

**TDR** : Termes de référence

### Préambule

Les présents termes de référence sont relatifs à la mobilisation d'un expert national dans le cadre du contrat N° 005/PASJ/TEMHYNE/2025 établi entre le Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ) et Expertise France (EF).

La prestation objet de ces termes de référence concerne une **mission d'appui court terme** afférente à la **réalisation d'une étude et des projets de texte concernant le cadre institutionnel et organique de l'Institut supérieur de la magistrature et des métiers de la justice (ISMMJ)** afin de permettre une opérationnalisation rapide de l'Institut.

### Contexte de déploiement de l'expertise

Le **renforcement de l'accès au droit pour tous les justiciables mauritaniens** constitue une priorité pour le gouvernement mauritanien notamment inscrite la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (2016-2030) ainsi que dans le Document National de Réforme et du Développement de la Justice (2023-2028). Ce document présentant la stratégie sectorielle en matière de justice fait de la formation des professionnels de la justice le premier axe de réforme stratégique.

Le Projet d'appui au secteur de la justice (PASJ) « Temhyne », financé par l'AFD et la République Islamique de Mauritanie, vise à soutenir la politique gouvernementale en matière de justice, notamment en soutenant la professionnalisation et la spécialisation des acteurs judiciaires et auxiliaires de justice.

Dans le cadre de ce projet, le Ministère de la Justice a mobilisé Expertise France sur une période de 18 mois afin d'apporter un appui technique dans la mise en œuvre des réformes prévues par la politique gouvernementale sectorielle.

La prestation d'Expertise France se structure autour de trois composantes tel que suit :

- Composante 1 : Apporter un appui à la mise en place du cadre juridique, institutionnel et organique et à l'ingénierie pédagogique de l'ISMMJ ;
- Composante 2 : Réaliser des études structurelles et renforcer des capacités des directions du Ministère de la Justice ;
- Composante 3 : Opérationnaliser l'Assistance Judiciaire en République islamique de Mauritanie.

La présente mission d'expertise portera sur la Composante 1 de la prestation d'Expertise France relative à l'ISMMJ, institué par le Décret N°2025-074/PM/MJ portant création, organisation et fonctionnement de l'ISMMJ en date du 4 juin 2025. Ce décret acte du transfert de la compétence en matière de formation judiciaire de l'Ecole nationale de l'administration, du journalisme et de la magistrature (ENAJM), vers l'ISMMJ, lequel est placé sous la tutelle du Ministère de la Justice.

Il s'agira plus précisément d'appuyer le Ministère de la Justice dans l'élaboration des documents de référence relatifs au cadre organique et institutionnel de l'ISMMJ en vue du démarrage de la formation de 40 magistrats et de 60 greffiers, tel qu'annoncé par la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre du 22 janvier 2026.

## Objectifs de la mission d'expertise

L'objectif de cette mission d'expertise sera d'**élaborer des documents de référence relatifs au cadre organique et institutionnel de l'ISMMJ cohérents avec le décret susmentionné et aligné avec les objectifs du Ministère de la Justice** en matière de formation. Cela permettra une opérationnalisation de l'ISMMJ en phase avec les objectifs et le calendrier gouvernemental, tout en posant les jalons pour la constitution d'une structure de gestion de l'Institut efficace répondant aux exigences en matière de formation initiale et continue des professionnels de la justice.

La mission d'expertise se subdivise en deux axes :

- Appuyer le Ministère de la Justice dans l'élaboration des documents afférents à la gouvernance de l'ISMMJ (Activité 1.1) ;
- Appuyer le Ministère de la Justice dans l'élaboration du règlement portant sur le statut des élèves et le régime des études, ainsi que le règlement intérieur (Activité 1.2).

Il est ainsi attendu des experts les éléments suivants :

- Prendre connaissance des rapports, études ou documents utiles fournis par Expertise France et le Ministère de la Justice ;
- Rencontrer les personnes-ressources identifiées par Expertise France et le Ministère de la Justice, notamment la Direction Générale de l'ISMMJ ;
- Affiner la compréhension des enjeux, sur la base notamment d'expériences d'Instituts de formation judiciaire internationaux, notamment les instituts partenaires, d'une analyse fine des enjeux de gouvernance et de formation en Mauritanie ;
- Effectuer une analyse précise des besoins, enjeux et priorités en matière de gouvernance et de formation de l'ISMMJ ;

- Sur la base de ces éléments, élaborer les documents de référence relatifs au cadre organique et institutionnel de l'ISMMJ ;
- S'assurer de leur cohérence avec des textes proposés avec l'ordonnancement institutionnel juridique national ;
- Intégrer de manière transversale les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, afin d'assurer la représentation des femmes dans les instances de gouvernance de l'Institut, parmi les étudiants de l'ISMMJ, sur la base des recommandations du plan d'action genre du PASJ.

Il s'agira plus précisément de :

#### A.1.1 – Cadre organique et gouvernance de l'ISMMJ

##### ***Elaborer un projet d'organigramme (Livrable n°1a)***

A partir des dispositions du décret portant création de l'ISMMJ, des besoins du Ministère de la Justice, de la programmation architecturale de l'Institut et des recommandations en matière de formation des professionnels de la justice, les experts réaliseront un **projet d'organigramme complet de l'ISMMJ**. Cet organigramme devra détailler notamment : la composition de la direction générale, des trois départements identifiés par le décret portant création de l'ISMMJ (département de la formation initiale, département de la formation continue et de la coopération, département de la recherche et de la documentation), des services support (accueil, gestion administrative et financière, scolarité, centre de ressources, informatique) ainsi que de l'équipe enseignante. Il présentera de manière détaillée les ressources humaines affectées à l'ensemble de ces directions et services.

Ce livrable sera présenté sous la forme d'un **schéma assorti d'une note narrative** explicitant les choix faits par les experts ainsi que les liens organiques entre les différentes structures. Il devra en outre identifier l'ordre de priorité de déploiement de l'ensemble du personnel, en cohérence avec les contraintes budgétaires et calendaires éventuelles. La question de la représentation des femmes y sera intégrée, en conformité avec les recommandations du plan d'action genre du projet.

##### ***Elaborer des fiches de poste (Livrable n°1b)***

Pour l'ensemble des membres du personnel présenté dans l'organigramme, les experts réaliseront une **fiche de poste** laquelle expliciteront à minima : les missions, les responsabilités, le positionnement hiérarchique, le profil et les expériences requises.

##### ***Elaborer un projet d'arrêté présentant les modalités d'organisation de la Direction générale (Livrable n°1c)***

Ce projet d'arrêté, cohérent avec l'article 10 du décret y afférent, **présentera les modalités d'organisation de la Direction Générale de l'ISMMJ** notamment : définition des pouvoirs et attributions, les missions, les responsabilités et la composition de la Direction Générale, en cohérence avec l'organigramme et les autres structures instituées par le Décret (conseil d'administration et conseil d'orientation pédagogique et scientifique). Il précisera également des dispositions relatives au cumul des fonctions, à la fixation des indemnités et à la durée de désignation. Des dispositions relatives à la participation des femmes dans l'organisation de la Direction générale pourront être proposées.

#### A1.2 – Elaboration des règlements de l'ISMMJ

##### ***Trame détaillée d'arrêté relatif au régime des études et de formation (Livrable n°2a)***

Ce projet de décret précisera le régime des études et de formation des étudiants de l'ISMMJ, se substituant aux dispositions actuelles (décret N°2011-032 fixant le régime des études et de formation à l'ENAJM). Il s'appuiera notamment sur les recommandations établies par de précédentes analyses dans le cadre de projets de coopération ultérieurs (notamment dans le cadre du Programme d'appui à la réforme de la justice (PRAJ)).

Il précisera le **régime des cours** de l'ISMMJ, à la fois en formation initiale et en formation continue, des magistrats et des fonctionnaires de greffe, ainsi que des autres professionnels de la justice qui seront formés par l'Institut. Il fixera notamment les **conditions et modalités d'admission**, intégrant au besoin des dispositions transitoires avant le transfert au Ministère de la Justice des compétences en la matière ainsi que le **statut des auditeurs de justice et des autres élèves** de l'ISMMJ. Les réflexions concernant aux modalités d'admission intègreront l'accès aux femmes au concours. Il analysera le **statut du corps enseignant et du personnel administratif**, déterminera la certification de l'établissement. Des dispositions relatives à l'appui à la féminisation des professions judiciaires pourront être proposées.

#### **Trame détaillée de Règlement intérieur (Livrable n°2b)**

Le projet de **Règlement intérieur** devra inclure notamment le règlement de la formation (objectifs, durée, structuration du parcours de formation, modalités d'évaluation). Il précisera le régime juridique applicables aux élèves ainsi que la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement du conseil de discipline.

### **Livrables attendus**

L'ensemble des livrables sera à réaliser à la fois en français et en arabe.

Ils seront transmis à EF au format .docx.

<b>Numéro du livrable</b>	<b>Description</b>	<b>Nombre de jour hommes mobilisés<sup>1</sup></b>	<b>Calendrier de réalisation</b>
Livrable n°1a	Projet d'organigramme	4	
Livrable n°1b	Projet de fiches de poste	5	Version Provisoire de l'ensemble des livrables : 8 jours ouvrés après le démarrage de la prestation.
Livrable n°1c	Projet d'arrêté présentant les modalités d'organisation de la Direction générale de l'ISMMJ	4	Version finale : 15 jours ouvrés après le démarrage de la prestation.
Livrable n°2a	Projet d'arrêté relatif au régime des études et de formation	5	
Livrable n°2b	Projet de règlement intérieur	4	

### **Détails de la mission**

La prestation démaradera lors de la tenue d'une réunion de démarrage, laquelle associera les experts, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de l'ISMMJ et EF.

<sup>1</sup> Le nombre de jours est indicatif et pourrait faire objet d'une modification.

L'ensemble des livrables, dont la réalisation associera le Directeur Général et le Directeur Général adjoint de l'ISMMJ, sera remis en arabe et en français au plus tard 8 jours ouvrés après le démarrage de la prestation. Dans les trois jours ouvrés suivant leur transmission, laquelle devra se faire au plus tard 48 heures avant la session de travail, les experts organiseront une session de travail en présence d'une journée relative à la présentation et au recueil des commentaires du Ministère de la Justice sur l'ensemble des livrables. Cette session de travail mobilisera les deux experts en charge de la réalisation de la prestation.

Au plus tard 4 jours ouvrés après la session de travail, les experts transmettront à EF la version finale des livrables, enrichis des commentaires du Ministère de la Justice.

La prestation, dont le démarrage est souhaité à la mi-février 2026, se déroulera exclusivement à Nouakchott en Mauritanie.

Les experts presteront au total 26 jours hommes.

## Profil recherché

La présente mission de consultance mobilisera deux experts nationaux et un traducteur.

Les experts devront présenter les profils suivants :

### Expert technique national – Direction d'école (administration)

- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans la direction d'école de formation de professionnels de la justice ;
- Au moins 1 expérience professionnelle dans l'appui à l'opérationnalisation d'écoles de formation de professionnels de la justice ;
- Formation supérieure dans le domaine du droit, administration publique, des sciences politiques, du management ou tout autre domaine pertinent ;
- Connaissance de la langue arabe appréciée ;
- Connaissance des institutions judiciaires en Mauritanie ou dans la sous-région sahélienne appréciée.

### Expert technique national – Direction pédagogique

- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans la formation de professionnels de la justice ;
- Au moins 1 expérience professionnelle dans l'appui à l'opérationnalisation d'écoles de formation de professionnels de la justice ;
- Formation supérieure dans le domaine du droit, administration publique, des sciences politiques, du management ou tout autre domaine pertinent ;
- Connaissance de la langue arabe appréciée ;
- Connaissance des institutions judiciaires en Mauritanie ou dans la sous-région sahélienne appréciée.